

Réf	2026	36
-----	------	----

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
16/09/2026	25/09/2026	En exercice	Présents	Votants
		19	15	19

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **NORDBERG** Anne-Rose, **DELANGUE** Marjorie, **LAMBERT** Stéphanie, **TREMBLAY** Fanny, **LANIQUE** Sophie, **ARTUS** Séverine

Messieurs **DEGIVRY** Thierry, **CIPRES** Manuel, **GERARD** Pascal, **BRUNEL** Jérémie, **GOBLET** Emmanuel, **RIEL** Yannick, **GIRAUD** Elie,

Absents ayant donné procuration à :

- Monsieur **SCHMIDT** Éric a donné procuration à Monsieur **DEGIVRY** Thierry,
- Madame **DECKX** Tineke a donné procuration à Madame **DELANGUE** Marjorie,
- Monsieur **SOLTANI** Thomas a donné procuration à Madame **TREMBLAY** Fanny,
- Madame **LE BOUEDEC** Marianne a donné procuration à Madame **DUPONT** Catherine,

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT EAU OUEST ESSONNE QUI ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 5 JUIN 2026

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi Nôtre »,

VU les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-158 du 29 mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU l'arrêté n° 2016-PREF.DRCL-275 du 27 avril 2016 portant projet de fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers, du Syndicat

Intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat Intercommunal des Eaux de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etrechy, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,

VU les statuts du SEOE,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) est un établissement public formé par le regroupement de plusieurs communes et/ou communautés de communes, qui décident de gérer de manière commune et partagée un service public

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Fontenay-lès-Briis de désigner en son sein ses délégués au Syndicat des Eaux Ouest Essonne

CONSIDÉRANT que la commune est représentée au sein du syndicat, comme prévu par le droit commun, par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléant

VU les élections municipales en date du 15 mars 2026,

VU l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **18 voix POUR** et **1 ABSTENTION (ARTUS Séverine)** adopte **à la majorité**.

DÉCIDE de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat Eaux Ouest Essonne.

DESIGNE au Syndicat Eau Ouest Essonne

- ✚ Délégué titulaire : Monsieur Thierry DEGIVRY.
- ✚ Délégué titulaire : Monsieur Jérémie BRUNEL.
- ✚ Déléguée suppléante : Madame DUVAL Emmanuelle.
- ✚ Délégué suppléant : Monsieur GERARD Pascal.

Fait à Fontenay-lès-Briis et délibéré le 21 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire



Thierry DEGIVRY

La secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20260924-Deliberation_36-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026